

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Colmar, le 25 octobre 2018

Programme « Action cœur de Ville » Signature d'une convention opérationnelle entre la Ville de Colmar et Action Logement

Dans le cadre du programme « Action cœur de Ville », **Gilbert Meyer**, Maire de Colmar, **Lucien Muller**, Vice-Président de Colmar Agglomération et **Bruno Arcadipane**, Président d'Action Logement Groupe, ont signé une convention opérationnelle ce jeudi 25 octobre. En présence d'**Alain Kauffmann**, Vice-Président d'Action Logement Services, de **Bruno Arbouet**, Directeur Général d'Action Logement Groupe et de **Caroline Mace**, Directrice Régionale Grand-Est.

Contexte

Le programme "Action cœur de Ville" initié par l'État a inscrit comme **priorité nationale**, la lutte contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Le projet de la Ville de Colmar et de son agglomération a été sélectionné parmi 222 villes qui seront financièrement accompagnées par le programme "Action cœur de Ville".

Le 23 août dernier à Colmar, une convention pluri-annuelle a été signée avec l'ensemble des parties prenantes au projet : les services de l'État, la Région Grand Est, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, le groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC), Action Logement, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Alsace Eurométropole - délégation de Colmar, la Chambre de métiers d'Alsace (CMA), Pôle Habitat et Colmar Habitat.

Dans ce cadre, Action Logement a souhaité préciser son intervention auprès de la Ville de Colmar et son agglomération, par la signature d'une **convention opérationnelle spécifique**.

Action Logement s'est engagé avec l'État sur la période 2018-2022 à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes. L'objectif est d'appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

Objet de la convention

Action Logement et la Ville de Colmar se rapprochent afin d'organiser la cohérence et la synergie du projet Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et du programme "Action cœur de Ville" au regard de la stratégie habitat et du marché local du logement.

Ainsi, la Ville de Colmar, Colmar Agglomération et Action Logement conviennent de définir les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques des centres-villes, inclus dans le périmètre d'opération de revitalisation de territoire (ORT). Le but est d'y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée, pour accroître l'attractivité du centre dans le cadre du projet global de transformation porté par la collectivité.

Focus - Intervention d'Action Logement dans le projet de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont

Concernant le projet de renouvellement urbain du quartier Bel'Air-Florimont, l'ensemble du programme est estimé à 41,6 millions d'euros.

Une première tranche de **30,7 millions d'euros** a fait l'objet d'une convention pluriannuelle de financement avec l'ANRU, signée le 27 juin 2018.

Montant 1^{ère} tranche : 30 701 000€

- ANRU : 4 006 000 € + 2 240 000€ de prêts bonifiés
- Ville de Colmar : 8 808 000€
- Pôle Habitat : 14 181 000€
- Autres partenaires : 3 706 000€

En tant qu'acteur engagé du renouvellement urbain et financeur principal des programmes, Action Logement et ses opérateurs bénéficient, dans le cadre de la convention pluriannuelle, de contreparties – droits de réservation sur les logements sociaux construits ou requalifiés et de droits à construire sur le territoire - visant à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, et ainsi à réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) :

- Contreparties en droit de réservation

Action Logement bénéficiera de 37 logements réservés sur le programme de logements sociaux neufs et réhabilités de Pôle Habitat, correspondant à 12,5% des logements sociaux concernés par le programme.

- Contreparties foncières

DOMIAL, filiale ESH du groupe Action Logement, bénéficiera d'une partie des terrains de la cité Florimont, pour construire 40 logements en accession à la propriété. Ces terrains seront cédés à l'euro symbolique par Pôle Habitat.

À propos d'Action Logement

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.

Action Logement est le financeur principal des programmes de renouvellement urbain. Sur les 10 milliards de crédits dédiés au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), Action Logement contribue à hauteur de 7 milliards, sous forme de subventions (60%) et de prêts bonifiés (40%) pour les opérations de constructions et de requalification de logements sociaux.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr